

## ÉTUDE

### SUR UNE SÉRIE DE DISCOURS

d'un évêque [de Naples ?] du VI<sup>e</sup> siècle.

LES feuillets 1-42 du manuscrit lat. 14445 de la Bibliothèque royale de Munich (Ratisb. S. Emmer. 445, XI/XII s.) contiennent sous le nom de saint Augustin seize sermons sur les psaumes. Huit seulement sont authentiques ; parmi les huit apocryphes, deux sont déjà connus par ailleurs et n'offrent pas d'intérêt spécial.

Il n'en est pas de même des six autres. Je ne les avais encore remarqués nulle part, quand je me mis à parcourir le manuscrit de Munich ; et quoique leur style m'eût paru dès le premier instant notablement inférieur à celui d'Augustin, ce ne fut pas néanmoins sans un certain charme que j'en fis la lecture, et bientôt après la transcription. Un des détails qui m'avaient le plus frappé était la mention expresse du rite de la « tradition des psaumes » aux catéchumènes : particularité bien caractéristique sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Des indices sûrs et nombreux ne permettaient de douter, ni que ces discours fussent d'un même auteur, ni que cet auteur fût un latin. Mais étaient-ils réellement inédits ? Je le crus durant quelques semaines, jusqu'à ce que, feuilletant un jour la vieille édition de saint Jean Chrysostome de Venise 1549, j'y retrouvai, avec une surprise mêlée de satisfaction, les six homélies pseudo-augustiniennes du manuscrit bavarois.

L'idée me vint aussitôt qu'il pouvait y en avoir encore d'autres de même provenance, dans cet amas d'apocryphes si complaisamment recueillis par les anciens éditeurs, mais qui malheureusement semblent avoir été éliminés pour toujours du fonds de la littérature chrétienne, depuis la publication des éditions plus critiques élaborées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

En effet, en tête des homélies authentiques de saint Jean Chrysostome sur les psaumes, on trouve dans l'édition en question (t. I, p. 145<sup>v</sup>) la liste d'une autre série d'homélies beaucoup plus courtes.

que les premières, et qui seules avaient eu les honneurs de l'impression dans les éditions antérieures. C'est précisément parmi ces vingt-quatre petits discours que se trouvent nos six pièces du manuscrit de Munich. Sur les dix-huit autres, un examen minutieux du style et des particularités les plus saillantes m'a permis d'en discerner onze, dont l'auteur est certainement le même que celui de ces six. Enfin, étendant cet examen au reste du volume et à l'édition tout entière, je suis parvenu à réunir jusqu'à vingt-sept discours qui se ressemblent tellement pour la pensée comme pour l'expression, qu'ils ont tous manifestement une seule et même provenance.

Voici la façon dont je m'y suis pris pour opérer ce groupement. Notre anonyme appartient à une époque de pleine décadence : de plus, il avait, comme saint Césaire d'Arles et beaucoup d'autres prédicateurs populaires, l'habitude de répéter parfois jusqu'à satiété certaines expressions d'autant plus caractéristiques qu'elles s'écartent davantage des tournures de la latinité classique. J'ai donc noté sur des fiches séparées ces diverses expressions au fur et à mesure qu'elles se reproduisaient : l'ensemble de ces fiches constitue le vocabulaire propre à l'orateur, et fournit un moyen assuré de le découvrir sous quelque nom qu'il se cache.

Si ce travail avait été destiné à voir le jour dans d'autres conditions, je n'aurais pas hésité à y insérer en entier cette sorte de vocabulaire. Obligé ici à me borner, il m'a semblé néanmoins désirable que les résultats de cette étude comparative ne fussent pas complètement perdus pour le public lettré. Voici donc le parti auquel je me suis arrêté. Je dresserai d'abord la liste des vingt-sept discours, en donnant au-dessous de l'*incipit* de chaque pièce quelques-unes des expressions qui m'ont paru caractéristiques de l'orateur anonyme. Le lecteur qui aime à se rendre compte des choses par lui-même ne sera peut-être pas fâché d'y jeter un regard, ou, mieux encore, prendra la peine de parcourir le texte même de ces pièces demeurées si longtemps dans l'oubli ; les autres pourront passer immédiatement à la seconde partie de cette étude, dans laquelle on fera ressortir ce que cette série de discours offre de plus saillant aux différents points de vue qui peuvent intéresser le savant chrétien.

### § I. Liste des vingt-six discours de l'Anonyme avec l'indication des principales expressions caractéristiques.

I. *Creatoris et omnium rerum constitutoris* (Ms. de Munich lat. 14445 fol. 9<sup>v</sup> ; édition de saint Jean Chrysost. Venise 1549, t. I, p. 172<sup>v</sup>).

*Aequè propheta sanctissimus... concupiscentia in hominibus augmentata est... quis pulchritudines capillorum ordinat?... agnoscite qui cantatis, quod cantatis, aut cui cantatis... sanctissimus vates ait... scientes quia staturi sumus ante tribunal Christi, et reddituri sumus rationem de his quae per corpus gessimus sive bonum sive malum, ut cum chartae operum nostrorum discussae...*

II. **Deus generis nostri** (Opp. Chrysost. I, 173 ; dans le ms. de Munich (fol. 10<sup>v</sup>), les deux premières lignes sont omises, la pièce commence par les mots **Praestando hominibus universa.**

*pigium, murmuriosum* (dans l'imprimé, ce mot a été changé en « murmurandum »)... non *periet* in aeternum... *In tantum* nos esuriebat ut dixit eis... non *periet* in aeternum... *psalmus subexurgit* dicens... in saeculo isto caduco et *faeneo*... vituperatio *aequè* periculosa est... ne vobis inimicus *subripiat*.

III. **Circulo consecrato, anno revoluto** (Ms. fol. 12<sup>v</sup> ; edit. 180<sup>v</sup>).

*ordinem ad ecclesiasticum repraesentare... pascit Deus praestolatores suos... in isto campo legis... ideo semitae dicuntur, quod plenae viae non sint, sed semiviae, id est angustae... quod tibi fieri non vis, alio* (ed. « alii ») *ne feceris... In virga dualitas intellegitur, vigor legis et virgo Maria... Quid est, floriet* (ms. « floret », ed. « florebit ») *virga...? intellegitur aequè ipsa lex... subsequitur et correptio... qui se habuit minorare... in tantum ut diceret... suggestiones inimici, exagitationes... Gratias ago tibi domine Iesu... deebriavit* (ed. « inebriavit ») *martyres... deebriati vino sanctitatis... de mensa illa de qua deebriati sunt... de ipso calice deebriati sunt... Aequè domum Domini agnoscimus... ipso subministrante et donante... psalmum auribus vestris repraesentavimus...*

IV. **Viatores artae et angustae viae** (Ms. fol. 16<sup>v</sup> ; ed. 181<sup>v</sup>).

*Prophetans ergo vates Christi... lineas legis tenet... membra ecclesiae ubique diffusae... totum esse nostrum ad non esse tendit. Scitote quia staturi sumus ante tribunal Christi cum chartis operum nostrorum ; et si quis gessit bonum aut malum, ibi reddet rationem... salvifactorem nostrum... cor illuminavit toto saeculo.*

V. **Filii lucis in libertatem vocati** (Ms. fol. 17<sup>v</sup> ; ed. 182).

*ut salvificaret mundum... debiles fortificavit... In tantum redemptio est a. ut... divitias paganorum, possibilitates gentium... emendatio i. transiet... aequè ultima dies veniens illi, ex hac luce migravit... Eia fratres... non vobis obdulcescat... nolite esse temporales... clamat abbat vates Christi.*

VI. **Sermo divinus peragrans.** (Ms. fol. 26 ; ed. 183).

*peragrans currensque per campos... Cum interrogaret iste ore pro-*

*phetico... Aequè talis interrogatio... Eia fratres mei... Eia ille qui dicebas... inviscat animam.*

Ici nous quittons le manuscrit de Munich, pour ne plus nous occuper que de l'édition de S. Jean Chrysostome, en continuant d'abord la série des homélies sur les psaumes.

VII. **Ex plenitudine verbi** (Opp. Chryst. ed Ven. I, i82<sup>v</sup>).

Propheta sanctissimus... *Magnum servum, qui sciebat quomodo illuminabatur, unde illuminabatur, qualis erat qui illuminabatur... sol iustitiæ, qui radiavit ecclesiam suam catholicam ubique diffusam... infundit cui vult, ubi vult... Magna salus, fratres... mentem phreneticam... quoties phreneticos...*

VIII. **Celebritas confessionis perficitur.** (Ibid. i82<sup>v</sup>).

*Celebritas confessionis... ut agnoscat quis oret, quid oret, ad quem oret... si temporalis es... nisi vox illa angelica, Hagios, hagios, hagios?*

IX. **Qui orationibus insistere** (Ibid. f. 218).

*intendentes illo testimonio... in spiritu vaticinationis... defendit et fortificat... clamabat in psalmo ore prophético... eliquata conscientia.*

X. **Dominus virtutum et plenitudo gloriæ** (fol. 218<sup>v</sup>).

*Subsequitur ergo versiculus... pro ecclesia ubique diffusa... ut ante tribunal Christi stemus... sive malum... subsequitur, Et abundantia... quam hereditariam donavit n. dicens : Pacem meam...*

XI. **Omnis qui se agnoscit** (fol. 219).

*si subsecuta fuerit correctio... et non subsequatur correctio... Magna vis, magna obscuritas... Dignare ergo hic quicquid vis, qualiter vis, quando vis... Gratias tibi Deus, quia addidisti... fuerit aequè tibi non oboediens... aequè si sit filius... Quia ergo staturi sumus ante tribunal Christi, et reddituri — sive malum... Eia (ed. « Et iam ») fratres, quamdiu pigri... et in nullo minoratus sum... sed etiam augmentata sunt.*

XII. **Psalmum nonagesimum Deo.** (fol. 219<sup>v</sup>.)

*ut omnis qui eum psallit, sciat cui psallit, quare psallit, et quid psallit... Magnum refugium... sic subsequitur... in damnificationibus... animam inviscat et captivat... Meridies dicitur quia dividat diem : meros enim pars est divisa diei... subsequitur... videmus eremitas... In tantum persona Christi est ut (cum indicat)... Subsequitur dicens... verbum exiit, et cucurrit in campos.*

XIII. **Adversus fluctus et impetus** (fol. 220<sup>v</sup>.)

*peragraret in tota creatura... licet murmuroso (leg. forte « murmuroso » ut supra serm. II)... quanta granditas... Aequè intellegitur puteus... fulvidum et exalbidum... Intellegitur in virga, ut dixi, vigor*

*legis* : praefigurabat ecclesiam ubique diffusam... aequè ipsum pallium... *Magnum* sacramentum— *In tantum* fuit claudicatio, ut dicerent... tolerantia, *granditas*, sustinentia... iracundos, murmurosos (leg. « murmurosos » ?)... *Aequè* ursum suffocavit... *Aequè* tanta bestia. *eliquata* mente... *conquadratis* moribus.

XIV. **Benignitas Dei & Domini nostri** (fol. 243).

Exprobrari, *exalapari*... *culmescit*, *frondescit*, *grandescit*, opacatur in virtutibus... *vestimentum subministrare*... Ita et nobis praesta, domine Deus... *Aequè* propheta de ista... *Servi* enim dicuntur a *servando*. Si servaveritis quod estis, servi boni eritis... *ecclesia ubique diffusa* dicat. Inperfectum meum viderunt oculi tui... de qua *vates* eius cecinit... (Comparer la phrase finale avec celle du sermon V).

XV. **Veritatem praedicandam angustia oris.** (fol. 243<sup>v</sup>).

ibi *culmescit*, *frondescit*... Hæc veritas, *tres sunt syllabae, et septem litterae*... *Gratias tibi Domine*, quia tria ista... *Confessionem* Deo celebret.

XVI. **Dominus noster Jesus Christus, qui voluit** (fol. 246<sup>v</sup>).

*hereditariam* misit toti mundo dicens, *Pacem* meam... ita in nobis concordat, *conquadrat*... et videt *faeneam* carnem... ne *inviscata* mente... *primum* gradum ascendit... *octavum* gradum ascendit... in *caput turris* pervenit... *pacem* illam multiplicem, *silvosam* et *spatiosam*...

XVII. **Judicia Domini sicut abyssus.** (fol. 270).

*Eia* (ed. « Et iam ». Cf. ci-dessus, serm. XI) fratres, excutite... *virtutes subsequantur*... *vita* nostra i. m. q. quotidie ad *non esse* tendit... *celebrate confessionem*. Erubescite... *Magna* humilitas, *magna* sapientia, *magna* prudentia... ut sit sibi *accusatus*, et Deo *excusatus*...

La série des homélies sur les psaumes est terminée. En dehors d'elle, le premier volume de l'édition de Venise contient encore cinq pièces qui appartiennent à notre Anonyme.

XVIII. **Imitatores Christi lineas tenent humilitatis.** (fol. 131<sup>v</sup>).

*lineas* t. humilitatis... agnoscit se *quis fuerit, quis est, et quid erit*... *Primo*... *secundo*... *tertio*... *duodecimo*... dicentes, *Hagios, hagios, hagios*, sine cessatione... *eremita* in monasteriis constituti... Si voverimus singulorum verba dicere q. c. a. D. i. h. cordis, *silvosum* est... *Eia* nunc erigite... *Aequè* alio loco... Humilis h. o. s. e. non *alio* invidet... Fugiamus e. caducos mores, *temporales* et *terrenos*... Deus pacis et humilitatis sit vobiscum. Amen. (Comparer cette finale avec celle des deux derniers discours, ci-dessous nos 26 & 27).

XIX. **Christus unam cum Patre.** (fol. 287<sup>v</sup>).

Quanta fuit *possibilitas*, ut miraculis... *phreneticos* toleravit... *Quantam pacem* m. n. u. i. *hereditatem* donaret nobis dicens, *Pacem*

meam... et gentes *aeque* sociaret... cum Patre *aeque* operatur... ut coronet in nobis Deus non merita sua, sed dona sua. Amen.

XX. **Vita innovata, correcta anima.** (fol. 288).

*praestolatores* suos servos... Quando *habent repudiari* impii... Illam *repraesentet*, in quam credidimus... Non *habet* hic victus *dicere*... reddens *eliquatos* cives... quantum *subministratum est*... ut spes vestra *repraesentet* vobis rem vestram.

XXI. **Quoniam tempus venit, ut de adventu.** (fol. 288).

*Subsequitur* versiculus... *Subsequitur* et dicit... Quia ita ei vox prophetica clamat in quodam sacro psalmo, dicens : Imperfectum meum viderunt oculi tui... *subsequitur* dicens. (Il y a moins d'expressions de détail à relever dans cette pièce que dans les précédentes : mais le tour habituel des pensées et des phrases ne permet pas de se méprendre sur l'identité de provenance. Remarquer en particulier vers la fin « non vobis assignetis bona quæ ab eo accepistis, ne perdatis quod habetis » : sentence exprimée à diverses reprises presque dans les mêmes termes, notamment dans le discours XIV. Remarquer également comment, dans cette pièce aussi bien que dans la XIV<sup>e</sup> et la XXVII<sup>e</sup>, l'Anonyme introduit le verset du ps. 136 : « Imperfectum meum viderunt oculi tui ».)

XXII. **Nobilis genere atque ditatus Spiritu.** (fol. 290<sup>v</sup>).

*Magnum* beneficium... *Subsequitur* versiculus dicens... *radiavit* mentibus nostris... adventu suo *splendificavit*... *Aeque* dicebat... veniat *salvifactor*... *Eia* fratres, videte... illam singularem laudem, *Hagios, hagios, hagios sine cessatione* Domino Deo nostro. Amen.

Le tome I<sup>er</sup> n'a plus rien, je pense, à nous fournir : nous passons donc au tome II, dans lequel trois pièces pour le moins peuvent être revendiquées pour notre Anonyme.

XXIII. [Annu]a vobis] dominica oratio ex pontificali. (t. II, fol. 248<sup>v</sup>).

*Magna* dignatio patris, *magna* dignatio creatoris... Ergo vide *quis* rogas, *quid* rogas, *quem* rogas... cor quotidie ibi *repraesentetur*... *Magnus* iste panis... Ergo *Domine pasce nos* quotidie... ergo Domine da nobis istum panem... Ergo Domine illumina corda... necessaria ei *subministrare*... *magna exagitatio* est. (La pièce se termine par *Gloria in excelsis Deo*... *bonae voluntatis* comme le discours XII).

XXIV. Series lectionis evangelicae nobis plurimum (t. II, fol. 249<sup>v</sup>).

superbiae *odiositas*... *Aeque* dictum est... *Aeque* alio loco dicit... consolationem *subministras*... dices in choro illo angelico, *Hagios*,

*hagios, hagios sine cessatione... Magna persuasio, magna doctrina, magnum lumen... damnatio n. a. subsequetur.*

**XXV. Exercitia legis animam corrigunt** (t. II, fol. 255).

*Magna, f. m. quaestio... de granditate peccatorum... Aequae similitudinem posuit.*

Pour finir nous avons deux pièces à prendre dans le tome V.

**XXVI. Universalis ecclesia gaudet** (t. V, fol. 94v).

*ore autem celebrant confessionem... Videte qui, cui loquamini, et quid loquamini... Credo q. b. e. q. m. e. si ad latitudinem litterarum redigatis, quinque litterae sunt: si ad syllabarum numerum, duae sunt syllabae. Haec credulitas si conquadret moribus... posse ipsius non potest invenire non posse... aequae dicunt Spiritum sanctum creaturam.... Eia, fratres, in hac praedicatione.... Pilatus praesidatum gerebat.... Aequae cum auditis... Aequae alio intellectu.... Spiritus procedens de Patre et Filio.... ecclesia portat ebibatos.... eliquata corda perducit... credite quia staturi sumus ante tribunal Christi, et reddaturi rationem — sive malum... et Deus pacis erit vobiscum. Amen.*

**XXVII. Super fabricam totius ecclesiae** (t. V, fol. 95).

*ore vero, confessio celebratur... posse ipsius non potest invenire non posse... Magnum sacramentum, magna altitudo crucis, magna latitudo, magna profunditas... Pilatus praesidatum gerebat... Spiritus sanctus procedens de Patre et Filio.... Nam vox eius est, Imperfectum meum viderunt oculi tui... ut credentes Deus pacis sit nobiscum. Amen.*

Voilà donc ces vingt-sept discours, énumérés dans l'ordre même d'après lequel ils sont venus successivement se grouper autour des six premiers, fournis par le manuscrit de Munich. Parcourons-les maintenant une seconde fois l'un après l'autre, en notant ce que chacun d'eux nous offrira de plus intéressant, et plus particulièrement les traits qui paraissent devoir jeter quelque jour sur le milieu dans lequel a été composée toute cette série d'homélies.

§ II. **Sujet et traits les plus intéressants de chacune de ces homélies.**

I. Sur le verset du psaume IX: *Narrabo omnia mirabilia tua, Domine*. On venait de chanter ces paroles, circonstance que l'orateur a toujours soin de mentionner. Il est à remarquer que ces cinq mots constituent encore à présent l'antienne sous laquelle se chante le psaume neuvième dans l'office ambrosien.

II. Sur ces autres paroles du même psaume: *Numquid in aeternum in oblivione erit pauper, aut patientia pauperum periet in aeternum?* Notre anonyme, qui suit d'ordinaire, pour les psaumes du moins, la version du psautier de Vérone, c'est-à-dire celle dont se servait

saint Augustin, s'en écarte ici d'une façon assez notable. Mais peut-être est-ce là un de ces textes plus ou moins modifiés en vue de la mélodie, comme il y en a plus d'un exemple dans le répertoire grégorien. Pour le reste, ce second discours n'offre aucune particularité remarquable, sauf la mention réitérée des païens (1), qui reparaitra plus d'une fois dans la suite.

III. Cette pièce mérite d'être comptée parmi les plus importantes du recueil au point de vue liturgique. C'est une explication des psaumes XXII et CXVI, prononcée devant les aspirants au baptême à l'occasion du rite annuel de la « Tradition des psaumes ».

L'orateur dit, en effet, à deux reprises que les catéchumènes (*electi ad fidem*) auront à bien retenir les versets du psaume, afin d'être en état de les réciter par cœur, quand le jour en sera venu (2). C'est précisément pour faciliter leur tâche à ceux qui sont moins doués sous le rapport de la mémoire, qu'il a soin de faire suivre l'explication du psaume *Dominus regit me* de celle du petit psaume *Laudate Dominum omnes gentes* (3).

Parlant de la houlette qui sert de défense aux brebis du Christ, il voit en elle, soit l'influence fortifiante de la loi divine, soit « la vierge Marie (4) ». La table dressée pour les fidèles est l'autel eucharistique sur lequel chaque jour le pain et le vin nous sont montrés *in similitudinem corporis et sanguinis Christi* (5). Le parfum répandu sur la tête, c'est l'huile du chrême, duquel les Chrétiens tirent leur nom (6). A propos des mots *Calix tuus inebrians quam praeclarus est*, l'anonyme décrit la gloire accordée dès ici-bas aux saints apôtres et aux martyrs, la terreur que ceux-ci inspirent aux démons, les prodiges de tout genre que Dieu ne cesse d'opérer par eux (7). Pour montrer que la miséricorde accompagne le peuple

1. « Illi pagani et vani non a Deo cuncta, sed a diis sperant manufactis. ... Antichristi dicuntur haeretici et pagani. » (Pour ces six premiers discours, je suis le manuscrit de Munich de préférence à l'édition de saint J. Chrysostome, dans laquelle le texte a été malheureusement altéré en plus d'un endroit.)

2. « Hos versiculos psalmi memoria tenete, ore reddite... Tenete traditum vobis psalmum, ut cum tenueritis lingua, reddideritis vita, vocibus et moribus, » etc.

3. « Iungamus et brevem propter tardos, qui prolixos versus psalmi tenere non possunt. »

4. « In virga dualitas intellegitur : vigor legis, et virgo Maria. »

5. C'est ainsi que le pape Gélase I<sup>er</sup> a écrit, dans son traité contre Eutychès et Nestorius (n. 14, ap. Thiel, *Epistulae Roman. Pontif.* 1, p. 541) : « Et certe imago et similitudo corporis et sanguinis Christi in actione mysteriorum celebrantur. » La portée de ces expressions, qui pourraient surprendre et choquer certains lecteurs, a été précisée de longue date par les maîtres de la théologie catholique.

6. « Istud oleum agnoscimus, oleum chrismatis. »

7. « Quanta claritas est in toto mundo ex passionibus apostolorum et martyrum ! Ubique spiritus inmundi clamant se ardere orationibus et meritis eorum. Virtutes, quas operatur Deus, videte : caeci illuminantur, mortui suscitantur, » etc.

de Dieu dans toute la durée de son existence, il cite comme des faits journaliers l'entrée des païens dans l'Église, la conversion des Juifs, le retour des hérétiques à la foi orthodoxe (1).

IV. Interprétation morale de ce verset du psaume XXJV : *Dirige me in veritate tua, et doce me ; quoniam tu es Deus salutaris meus, et te sustinui tota die.*

V. Contre les tentations qui pourraient résulter pour les bons de la prospérité des méchants, à propos des paroles du psaume XXV : *Redime me et miserere mei: pes meus stetit in rectitudine: in ecclesiis benedicam te Domine.* Dans ce sermon encore, il est fait mention des païens, ainsi que des malheureux emmenés captifs par les barbares (2).

VI. Application au même sujet du verset du psaume XXXII : *Quis est homo qui vult vitam, et cupit videre dies bonos ?* Le trait le plus saillant est la ressemblance étrange de l'exorde avec un passage de la préface de la règle de saint Benoît. On est porté tout naturellement à supposer une relation de dépendance, sans qu'on puisse dire toutefois lequel a servi de modèle à l'autre. Voici au reste les principaux points de rapprochement :

Pseudo-Chrysost.

Sermo divinus... discutiens corda universorum credentium Christo clamabat bonis malisque : « Quis est homo qui vult vitam ? »... quasi omnes una voce exilistis ad interrogationem hominis Dei dicentes : Ego. Sed qui vult vivere, audiat praeceptum... Ergo cum interrogaret iste ore prophetico cuncta corda, et conveniret omnes aures, et pulsaret omnium conscientias dicens : « Quis est homo qui vult vitam ? » et respondentibus non lingua sed in conscientia voluntateque desiderii : Ego, subsecutus adiunxit : « Et cupit videre dies bonos ? ... » Sed audientia : Si vis videre vitam, si vis invenire dies bonos, « cohibe linguam tuam a malo... »

Prolog. Reg. S. Bened.

Et quaerens Dominus in multitudine populi cui haec clamat operarium suum iterum dixit : « Quis est homo qui vult vitam, et cupit videre dies bonos ? » Quod si tu audiens respondeas : Ego, dicit tibi Deus : Si vis habere veram et perpetuam vitam, « prohibe linguam tuam a malo : »... Cum ergo interrogassemus Dominum, fratres, de habitatore tabernaculi eius, audivimus habitandi praeceptum.

1. « Vere cotidie misericordia fit in populo Dei, ut pagani ad ecclesiam perducantur, Iudaei convertantur, haeretici corrigantur. »

2. « Sicut hi qui captivi ducuntur a barbaris... prosperitatem videt malorum, sanitates impiorum, divitias paganorum. »

VII. Courte allocution sur les premiers mots du psaume XXVI : *Dominus illuminatio mea et salus mea : quem timebo ?*

VIII. Sur le dernier verset du psaume XXIX : *Domine Deus meus in aeternum confitebor tibi*. Nous trouvons ici pour la première fois la mention du Trisagion, non sous la forme latine, mais en grec, « Hagios, hagios, hagios » : particularité qui se répétera dans la suite jusqu'à trois fois (discours 18, 22 et 24.)

XI. Sur ces paroles du psaume LXVIII qu'on venait de chanter : *Exaudi me, Domine, quia suavis est misericordia tua : secundum multitudinem misericordiae tuae respice super me*.

X. L'orateur explique les versets 6-7 du psaume LXXI, ainsi conçus dans la version en usage dans son église : *Descendet sicut pluvia in vellus, et sicut guttae distillantes super terram. Orietur in diebus eius iustitia et abundantia pacis, donec extollatur (al. tollatur) luna*. Il n'y a guères à relever qu'une allusion assez vague au texte du symbole dont ses auditeurs avaient fait profession (1). Nous retrouverons plus tard ce texte tout au long dans les deux dernières pièces.

XI. On avait chanté le v. 6 du ps. LXXXIV : *Non in aeternum irascaris nobis, vel extendas iram tuam a generatione in generationem*. L'orateur, on le voit, suit presque toujours le psautier de saint Augustin et du manuscrit de Vérone (comp. Migne 29, 123).

XII. Explication du ps. XC tout entier. Le verset *Dicet Deo : susceptor meus es* amène une courte mais intéressante description des fonctions du percepteur fiscal à l'époque où vivait notre anonyme (2).

Un peu plus loin, celui-ci semble faire sienne une opinion assez commune parmi les anciens auteurs ecclésiastiques, bien qu'elle puisse aujourd'hui paraître singulière : c'est que la profession de marchand est à peu près incompatible avec les obligations du chrétien (3).

1. « Quærite eum, reddite ei quæ vovistis, et distinxerunt labia vestra in regula illa symboli in qua professi estis. Quis descendit pro nobis? quis tanta passus est? unde venturus est iudicare vivos et mortuos? » (t. I, f. 219 B).

2. « Dicet Deo, Susceptor meus es. Susceptores hoc noluerunt (leg. consuerunt?) facere : suscipere a provincialibus fiscalia et dare securitates domini, et a conductoribus pensiones accipere et emittere pietatis securitatum (ibid. I).

3. « Quid est negotium perambulans in tenebris? Audi negotia quæ rationabilia videntur esse christianis, et sunt tenebrosa. Nam omne negotium inter ementes et vendentes conficit mendacium. Nam quid dicebat ille? Quid? Quia non cognovi negotiationem, introibo in potentiam Domini » (ibid. K L.). Comp. l'auteur de l'*Opus imperf. in Matth.*, homélie 38, ap. Migne P. Gr. 56, 839 : « homo mercator vix aut nunquam potest Deo placere. Et ideo nullus christianus debet esse mercator ; aut si voluerit esse, proiciatur de ecclesia Dei, dicente propheta Quia non cognovi negotiationes, introibo in potentias Domini. » Le chapitre 63 du *Specu* attribué faussement à saint Augustin (éd. Wehrich, p. 292) est intitulé : « Quod negotium mendacio carere non possit. »

A la même page, il est fait mention de certains « ermites », dont la chute soudaine vient trop souvent affliger et scandaliser les fidèles. Dans la pièce xviii, il est aussi question d'« ermites vivant dans les monastères » (1).

XIII. Sur ce passage du ps. XCIII : *Quis exurgit mihi adversus malignantes, aut quis consistat mihi adversus operantes iniquitatem? Nisi quia Dominus adiuvit me, paulo minus habitaverat in inferno anima mea.* Vers le milieu du discours, on remarque cette belle pensée, que le baptême contient en germe la vocation particulière de chaque fidèle. C'est le regard fixé sur la piscine sacrée, que tel se décide à embrasser l'état du mariage, tel autre à mener la vie monastique : celle-ci à se joindre au chœur des vierges consacrées, celle-là à passer dans le veuvage le reste de ses jours (2).

XIV. Sur le verset du ps. CXVIII : *Bonitatem fecisti cum servo tuo Domine, secundum verbum tuum.* C'est une des pièces dans lesquelles notre auteur se prononce avec le plus d'insistance contre les erreurs pélagiennes. Vers la fin, exhortant ses auditeurs à se montrer fidèles à leur profession de chrétiens, il nous apprend qu'ils ont émis cette profession « à l'endroit le plus en vue de l'église (3) ».

XV. Encore sur le ps. CXVIII, versets 151-2 : *In proximo es Domine, et omnes viae tuae veritas. Ab initio cognovi de testimoniis tuis q. i. ae. f. ea.* Ce discours semble avoir été prononcé dans une ville assez importante, dont le peuple était passionné pour les spectacles du théâtre. L'orateur voit un châtement de ce coupable entraînement dans la longue sécheresse et la famine qui désole la contrée (4).

XVI. Sur les versets 7-8 du ps. CXXI. La charité chrétienne y est comparée à une tour au sommet de laquelle on ne parvient qu'à l'aide d'une échelle de vertus (*scala virtutum*) comprenant huit degrés.

1. « Quid est, Cadent a latere tuo mille? Multoties videmus eremitas vel bonos christianos iam sic perfectos esse, ut pro sancta vita sua, qua perseveraverunt in solitudine et in sancta religione, lateri Christi sint applicati : sed sub elatione aliqua decepti, vel illusionem diaboli perturbati, faciunt lapsum, et quasi a latere Christi cadunt. » (Opp. Chrysost. t. I, p. 219 M.) — « Nam omnes patriarchae, prophetae, apostoli, martyres, eremitae in monasteriis constituti, clerici et episcopi has tenuerunt semitas. » (Ibid. p. 132 B.).

2. « Ibi, id est in aqua, concipiunt varietatem vitae suae. Unus constituit uxorem ducere post baptismum et aliam mulierem tangere nullam : alius constituit ascendens de baptismo continentiam tenere et ulterius amplexum femineum non tangere : alius constituit monachi vitam tenere, aliae in choro sacrarum puellarum permanere. » (Ibid. 221, B.).

3. « Agnoscatur character illud militiae vestrae, quod professi estis in eminenti loco ecclesiae » (Ibid. 243 K.).

4. « Nam qui die pergat ad ecclesiam, die ad spectacula, maculosam portat tunicam... Non debetis filii ecclesiae depravari in vanitatibus spectaculorum... Vel ipsa signa agnoscite, quia aereum factum est caelum, et terra ferrea. Iracundiam Dei ipsa elementa loquuntur. Filii hominum, quousque graves corde? ut quid diligitis vanitatem in spectaculis, et quaeritis mendacium in histrionibus? » (244 B. C.).

XVII. Sur le v. 2 du ps. CXLII : *Ne intres in iudicium cum servo tuo Domine, etc.*

XVIII. On avait chanté ces paroles, mises dans la bouche de David, mais qui ne se trouvent pas textuellement dans l'Écriture : *Quis sum ego, Domine mi, quod talem gratiam invenerim ante faciem tuam? Ego enim minimus fui in tribu mea, et elegisti me ex ovibus, et assumpsisti me.* Il est probable que nous avons là un nouvel exemple de ces formules liturgiques dans lesquelles on a fait un emploi assez libre du texte sacré (Comp. ci-dessus, pièce II). Au commencement, l'orateur énumère douze motifs ou degrés d'humilité : mais ces degrés n'ont rien de commun avec ceux qui sont indiqués dans la règle de saint Benoît. Cette pièce est la seule de toutes celles de notre anonyme qui contienne une citation expresse étrangère à la Bible : c'est un mot de saint Cyprien sur l'humilité (1).

XIX. Sur ces paroles qu'on venait de chanter : *Potestatis et pacis eius non erit finis* (comp. Is. 9, 7). Un peu avant la fin, nouvelle citation du symbole (2).

XX. Texte : *Cantate Domino canticum novum, laus eius in extremis terrae* (Is. 42, 10).

XXI. Prononcé un peu avant la fête de Noël, sur ce texte liturgique : *Gaude, Sion : ecce veniet habitator in te, quia Dominus misit me ad te* (comp. Is. 62). On retrouve ici, comme en beaucoup d'autres endroits, un écho des passages de saint Augustin sur la grâce.

XXII. Encore pour la préparation à la fête de Noël. Le texte semble, comme presque toujours, emprunté à la liturgie plutôt qu'à l'Écriture proprement dite : *Ecce vir, Oriens nomen eius : sub umbra eius orietur sol : ipse veniet ad salvandum populum suum* (comp. Zach. 6, 12).

XXIII. Explication de l'Oraison Dominicale aux aspirants au baptême. C'était encore là un rite annuel dont l'évêque devait s'acquitter en personne (3). Le texte du *Pater* est le même que nous récitons actuellement, à l'exception de l'avant-dernière demande. On ne saurait dire au juste comment la lisait notre anonyme. Une première fois, on trouve *Et ne patiaris induci nos in tentationem,*

1. « Nam sanctus Cyprianus in epistola sua ita loquitur : De humilitate ad summum ascendimus. » (132 D). Je n'ai pu encore jusqu'à présent vérifier la provenance exacte de cette citation.

2. « Semper eum confitetur ecclesia natum ex virgine Maria, crucifixum sub Pontio Pilato, sepultum, resurgentem, in caelis ascendentem » (t. I, p. 287 M).

3. « Annu vobis dominica oratio ex pontificali doctrina electis ad fidem debetur. » (Opp. Chrys. t. II, p. 248 G).

leçon qu'a suivie saint Ambroise dans ses discours aux baptisés (*De sacram.* v, 29) ; mais, quelques lignes plus loin, la même demande est ainsi conçue : *Ne nos inferas in tentationem*. Il est vrai que ce second passage a moins l'air d'une citation formelle que le premier.

Indépendamment de ce qui a proprement trait à l'Oraison Dominicale, ce discours nous apprend que dans l'église où il a été prononcé, on répétait chaque jour en présence du sacrifice l'acclamation bien connue *Sursum corda* (1).

XXIV. Sur la leçon de l'évangile Matth. 6, 16 suiv.

XXV. Encore sur saint Matthieu ch. 18, v. 21 et suiv. Cette pièce assez courte contient une affirmation très nette du pouvoir illimité qu'a l'Église de remettre les péchés (2).

XXVI-XXVII. Deux discours pour la tradition du symbole. On voit par les premiers mots du second que les catéchumènes connaissaient déjà l'oraison dominicale (3). Tous les deux contiennent l'affirmation plusieurs fois répétée, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils (4). C'est ici sans contredit l'un des plus anciens exemples de l'emploi de cette formule devenue si célèbre dans la suite (5). Le symbole expliqué dans ces deux sermons est conçu à peu près en ces termes :

1. Credo in Deum patrem omnipotentem
2. et in unicum filium eius dominum nostrum IESUM CHRISTUM
3. qui natus est de Spiritu sancto et Maria virgine
4. crucifixus est sub Pontio Pilato et sepultus, descendit ad infernum
5. tertia die a mortuis resurrexit
- 6.
7. sedet ad dexteram Patris

1. « Ideo clamamus in conspectu sacrificii, Sursum corda. Ubi confessio nostra tenetur, cor quotidie ibi repraesentetur » (Ibid. I).

2. « Ecce iam, fratres, declaravit nobis veritas omnia peccata dimitti in ecclesia sancta catholica. Et quamvis gravia, quamvis criminosa, quamvis execrabilia, dimittit illa omnia pater bonus, qui non vult mortem morientis, tantum ut revertatur et vivat » (Ibid. 25; F).

3. « Videte in patre, quod dixistis in capite orationis, Pater noster qui es in caelis, hoc dicitis et in symboli confessione, Credo in Deum patrem omnipotentem » (Opp. Chrysost. t. V, p. 95 G).

4. « Iste est Spiritus procedens de Patre et Filio » (ibid. E). « Itaque credendum est Spiritum sanctum Patris esse et Filii... Istum Spiritum sanctum dicimus Patri et Filio esse coaequalem, et procedentem de Patre et Filio » (ibid. I). « Ecce et in Spiritum sanctum credimus, qui Spiritus sanctus procedens de Patre et Filio caritate coniungitur » (ibid. M). — Le contexte montre assez que les mots *et Filio* font bien ici partie de la rédaction primitive.

5. On cite communément la profession de foi du prétendu concile de Tolède d 447, c'est-à-dire le *Libellus* de l'évêque Pastor, comme le premier document officiel où l'on voie figurer cette formule : mais il y a de bons motifs de croire que le *Filioque* y a été inséré après coup, comme j'espère pouvoir le démontrer prochainement.

8. inde venturus est iudicare vivos et mortuos.
9. Credo in Spiritum sanctum
10. sanctam ecclesiam
- 11.
12. carnis resurrectionem, vitam aeternam.

En comparant ce symbole avec le symbole primitif de Rome (V. *Revue Bénéd.*, août 1894, p. 360), il est aisé de constater qu'à part quelques inversions de mots, les deux formules ont entre elles beaucoup de ressemblance. La différence la plus importante consisterait dans l'omission des deux articles 6 (*ascendit in caelis*) et 11 (*remissionem peccatorum*) : mais on ne saurait conclure, de ce que l'orateur n'en fait pas ici une mention expresse, qu'ils manquaient dans son symbole. Il est certain, au contraire, que l'article 6 en faisait partie, comme on peut le voir par le fragment cité plus haut du discours XIX (*in caelis ascendentem.*) Quant à l'article 11, il est naturel d'y voir une allusion dans ce que l'orateur dit de la sainte Église, serm. XXVI et XXVII : *Ipsa est quae dimittit peccata .. Per sanctam ecclesiam pervenientes, quae dimittit peccata.*

### III. Données résultant de l'analyse précédente touchant l'auteur de ces vingt-sept discours.

Essayons maintenant, à l'aide des éléments fournis par l'analyse qui vient d'être faite, de rechercher par qui ou du moins dans quel milieu a dû être prononcée cette série de discours.

1° **L'auteur est sûrement un latin.** Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les passages où il est question du nombre de syllabes ou de lettres que renferment certains mots (par ex. « *Haec veritas tres sunt syllabae, et septem litterae : quia in septima die* » etc. t. I, p. 243 I. — « *Dixistis, Credo... si ad latitudinem litterarum redigatis, quinque litterae sunt ; si ad syllabarum numerum, duae sunt syllabae* » t. V, p. 95 A), ou mieux encore les étymologies du genre de celles-ci : « *semitae ideo dicuntur, eo quod planae viae non sunt sed semiviae, id est angustae* » (t. I, p. 181 A) ; « *meridies dicitur quia dividat diem, meros enim pars est divisa diei* » (I, 219 L) ; « *servi enim dicuntur a servando : si servaveritis quod estis, servi boni eritis* » (I, 243 G) etc.

2° **Il était évêque.** Outre le ton habituel de toutes ces homélies, on peut en voir une preuve dans les premiers mots du discours pour la tradition du *Pater* : « *Annua vobis dominica oratio ex pontificali doctrina electis ad fidem debetur* » (t. II, p. 248 G).

3° **Sa date approximative.** Rien ne semble nous mettre à même de la préciser. Le Dr Caspari, après avoir examiné dans son second

volume des « Sources » les deux discours sur le Symbole, émet l'avis qu'ils ont dû être prononcés après l'année 450, mais probablement avant le milieu du sixième siècle. M. Kattenbusch (*Das apostol. Symbol* I, 209) dit qu'il n'a rien à objecter à cette hypothèse. Je me range volontiers à l'avis de ces deux savants, tout en voyant dans la facture souvent incorrecte des phrases et dans divers traits de ressemblance avec la règle de saint Benoît un motif de s'en tenir de préférence à la date la plus rapprochée de 550.

4° **Son pays, sa ville épiscopale.** C'est le point sur lequel il importe le plus d'être fixé : aussi doit-il être traité plus au long que les précédents, qui d'ailleurs n'offraient ni la même difficulté ni le même genre d'intérêt.

Ici encore je commencerai par rapporter l'opinion des deux savants mentionnés tout à l'heure. Caspari pense donc que l'auteur des deux sermons sur le Symbole a vécu en Afrique, mais qu'il n'était peut-être pas Africain lui-même. Le Dr Kattenbusch trouve les motifs sur lesquels repose cette assertion trop peu fondés pour qu'on puisse sérieusement s'y arrêter : il lui semble qu'on peut tout aussi bien chercher notre auteur en Italie (« Am ehesten ist der Verfasser wohl in Italien zu suchen »).

Le contenu des vingt-cinq autres discours ne paraît guères fait, au premier coup d'œil, pour mettre un terme à cette indécision. Tout au plus pourrait-on conclure avec quelque probabilité, d'après un passage déjà cité du sermon XV, que la ville épiscopale de notre anonyme était assez considérable, puisque les spectacles du théâtre passionnaient à tel point les habitants.

Pourtant, en y regardant de près, on constate plusieurs marques nettement caractéristiques d'un usage liturgique qui n'a été signalé jusqu'ici qu'en un seul endroit. Cet endroit, c'est Naples. D'où il semble que cette série de discours a dû être prononcée, soit à Naples même, soit dans quelque autre église de l'Italie méridionale dont la liturgie était étroitement apparentée à celle de Naples.

Quelques mots d'explication seront ici indispensables à la plupart des lecteurs.

En novembre et décembre 1891, il a paru dans cette Revue une étude sur une série d'indications liturgiques trouvées dans deux évangéliaires anglo-saxons. Il a été établi que ces indications nous permettent de reconstituer le cycle des offices ecclésiastiques en usage à Naples depuis le commencement du sixième siècle jusqu'aux environs de l'année 668.

Parmi ces indications, il en est trois qui sont ainsi conçues :

Dominica tertia quando psalmi accipiunt.

Dominica IIII quando orationem accipiunt.

Dominica V quando symbolum accipiunt.

Or, ces trois lignes contiennent à elles seules deux particularités qui ne se retrouvent dans aucune autre des liturgies occidentales connues jusqu'à ce jour : 1<sup>o</sup> la mention de la « Tradition des psaumes » aux catéchumènes ; 2<sup>o</sup> la priorité donnée à la tradition du *Pater* sur celle du Symbole.

Le rite de la Tradition des psaumes semble avoir été inconnu à tous ceux qui ont traité des anciens usages relatifs à l'initiation baptismale. C'est pourquoi j'avais douté d'abord si *psalmi* était bien la vraie leçon, les anciens copistes ayant, comme on sait, l'habitude d'écrire *ps* là où il faudrait seulement un *s*. Mais le troisième de nos sermons prouve assez qu'il y a eu, au moins dans une église, un rite correspondant exactement à cette rubrique *quando psalmi* (leg. *psalmos*) *accipiunt*. En dehors de ce discours, je ne connais qu'un seul document qui doit être rapporté au même usage : c'est le serm. 366 parmi ceux de saint Augustin. On n'en peut dire au juste la provenance : mais il n'est pas douteux, d'après les Mauristes, qu'il n'ait été attribué faussement à ce Père (1). D'ailleurs, il ne justifie qu'imparfaitement la rubrique napolitaine *quando PSALMI accipiunt*, puisque le psaume XXII y est seul expliqué. Dans celui de notre anonyme, au contraire, il s'agit à la lettre d'une tradition « des psaumes », savoir le XXII<sup>e</sup> et le CXVI<sup>e</sup>.

Quant à la tradition de l'oraison dominicale, c'était, il est vrai, un rite commun à la plupart des églises d'Occident : mais, autant que nous pouvons en juger par les documents parvenus jusqu'à nous, elle était invariablement et systématiquement différée jusqu'après la tradition du symbole. Pour Rome et l'Afrique, on peut voir les textes cités dans cette Revue t. VIII (1891), p. 535, en y ajoutant cet endroit de la lettre du diacre Ferrandus à saint Fulgence (Migne 65, 378-9) : « cui (au démon) se renuntiare constanter, sicut hic « (à Carthage, dont Ferrandus était diacre) *consuetudo poscebat, « auditurus symbolum profitetur. Ipsa insuper sancti symboli verba « memoriter in conspectu fidelis populi clara voce pronuntians, « piam regulam dominicæ orationis accepit. »* Pour Milan, nous

1. « Ipsum tamen dicendi genus fere persuasit falsam in MSS. esse inscriptionem sermonis, vixque dubitamus quin non sit Augustini. » — On y trouve bien çà et là quelques expressions qui rappellent assez celles qu'affectionne notre anonyme, par ex. *in procero germinans culmo* (n. 1), *Magnum, cariss. principium* (n. 2), *quaeramus cuius, quanti, qualisve sit ista confessio* (ibid.), *Agnosce homo quid fueris, ubi fueris, sub quo fueris* (n. 3), *semitas artas et compendiosas* (n. 4) etc. ; en général pourtant, le style de cette pièce paraît notablement supérieur à celui de nos vingt-sept discours.

voyons par le *De sacramentis* que l'explication de la prière du Seigneur aux néophytes se rattachait aux catéchèses mystagogiques de la semaine de Pâques : saint Ambroise insinue clairement dans son *De institut. virg.*, c. 2, n. 10 (Migne 16, 308) qu'en dehors du cercle des initiés il n'était pas à propos d'en divulguer la formule sacrée. Pour l'Espagne, nous avons le témoignage de saint Hildefonse, *De cogn. bapt.*, c. 132 (M. 96, 166), et le passage du sermon *De effetatione* dans l'homélaire de Silos : « Non enim orabitis hanc orationem (sc. dominicam) nisi post baptismum. » (*Anecdota Mareds.*, t, 411.) Pour la Gaule enfin, le seul livre qui contienne le rite des deux traditions réunies, le *Missale gallicanum vetus*, nous offre la reproduction exacte de l'usage romain, d'après lequel la tradition du *Pater* faisait suite presque immédiatement à celle du symbole.

Seule entre toutes les églises latines dont l'usage nous est connu, celle de Naples avait dérogé à cette ordonnance systématique, en fixant la tradition de l'oraison dominicale au quatrième dimanche du carême, huit jours avant celle du symbole. Or, il se trouve que l'ordre liturgique attesté par nos vingt-sept discours, déjà d'accord avec l'évangélaire napolitain pour ce qui est du rite de la tradition des psaumes, suppose également la tradition du *Pater* antérieure à celle de la formule de foi. L'Anonyme, comme on l'a vu plus haut, commence sa seconde explication du symbole par rappeler aux néophytes que celui dont ils disent maintenant *Credo in Deum patrem omnipotentem* est le même qu'on leur a déjà enseigné à appeler du nom de Père en tête de l'oraison dominicale.

Outre cette double coïncidence, assurément fort remarquable, nous trouvons encore parmi nos vingt-sept discours deux homélies se rapportant aux passages de l'évangile dont on venait de faire la lecture : le disc. XXIV (Matth. 6, 16 suiv.), et le disc. XXV (Matth. 18, 21 suiv.). Or, ces deux péripécies figurent dans l'évangélaire napolitain, la première au vendredi après le second dimanche du carême, l'autre sous la rubrique *cottidiana*, c'est-à-dire pour l'un des dimanches ordinaires de l'année (1).

On peut donc affirmer que les vingt-sept discours de notre anonyme témoignent d'un usage liturgique différent de ce que nous

1. Il serait particulièrement intéressant de comparer les passages de l'Évangile cités dans notre série de discours avec les trois ou quatre manuscrits qui contiennent les *capitula* afférents à l'usage napolitain : au Musée britannique, les mss. Cotton. Nero D. IV et Reg. 1 B VII ; à Wurzburg, l'évangélaire de saint Burchard ; à Reims, le ms. 41 en écriture anglo-saxonne du dixième siècle. Ce quatrième exemplaire m'a été signalé tout dernièrement par M. Samuel Berger : qu'il me permette de lui en exprimer ici publiquement ma reconnaissance.

---

savons de toutes les autres églises d'Occident, mais en harmonie avec l'ordre suivi à Naples aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles.

Sur la liste des personnages qui occupèrent le siège épiscopal de Naples durant ce laps de temps, on voit figurer un certain Jean, surnommé « Mediocris », dont le pontificat, d'après la chronique du diacre Jean <sup>(1)</sup>, se prolongea durant vingt ans et quelques jours, à partir du pape Jean II (532 déc. 31—535) jusque sous Vigile († 555). L'insertion de nos vingt-sept discours parmi les œuvres de saint Jean Chrysostome proviendrait-elle d'une confusion entre ce Jean de Naples et son illustre homonyme ?

D. GERMAIN MORIN.

---

1. *Gesta episcoporum Neapolitanorum* dans les *Mon. Germ., Script. Langob.* p. 410-11.